

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 01 MARS 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

19 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CAF)/CONTRAT EDUCATIF LOCAL (DDCS) - ACTIONS 2013

Madame GASTON expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie s'est engagée le 21/12/2007 dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse développé par la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans. Un avenant au contrat a été signé le 23 décembre 2011 couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Pour l'année 2013, 12 actions répondant aux objectifs du contrat seront développées sur notre territoire.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) prévoit une participation au titre du Contrat Educatif Local qui devra comme chaque année être renouvelée par signature d'un avenant.

.../...

Depuis 2007, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, par l'intermédiaire d'une convention de partenariat, participe également au financement du Contrat Enfance Jeunesse.

Une fois les aides de la CAF et de la DDCS reçues, le reliquat sera supporté par la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Règlement des actions pour l'année 2013 :

Afin de faciliter la trésorerie des associations et structures impliquées, il est soumis de verser un premier acompte (50 %) sur la base de l'enveloppe globale de 2012 soit 105 509 €. Le versement du solde permettra de régulariser la situation et sera effectué sur la base du budget réalisé transmis avec la fiche évaluation.

Les structures concernées sont :

- Le Centre Social La Haüt (2 actions : CLSH maternel 4-6 ans et Espace Projet Pré-Ados),
- Studio Habilis,
- Office des Sports (3 actions : Multi sports, Pass sports et Sports Vacances),
- Théâtre Labaraque,
- Radio Oloron (2 actions : Citoyenneté et Reportages sur les séjours culturels),
- Béarn Initiatives Environnement,
- Service Spectacle Vivant de la CCPO,
- Sons et Silences.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant annuel du Contrat Educatif Local avec la DDCS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser le premier acompte pour les actions 2013 sur la base de 2012.
- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 01 mars 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 14/03/2013

Bernard UTHURRY